

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE	SECTEUR 2
DATE DE MISE À JOUR	14/02/2020
CONTRAT DE CONCESSION	ANGLET *
COMMUNE (S) DESSERVIE (S)	ANGLET
NOM DE L'EXPLOITANT	SUEZ EAU FRANCE
ADRESSE DU BUREAU D'ACCUEIL	15 avenue Charles Floquet - 64200 BIARRITZ
JOURS ET HORAIRES BUREAU D'ACCUEIL	Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h45 à 17h
NUMÉRO TÉLÉPHONE ACCUEIL	0 977 408 408 (du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 et le samedi de 8h à 13h)
NUMÉRO TÉLÉPHONE URGENCE	0 977 401 140 (24h/24)
ADRESSE POSTALE	Service client TSA 70001 54528 LAXOU Cedex
WEB	www.toutsurmoneau.fr
FACTURE D'EAU	<b>Période(s) de relève :</b> juin
	<b>Période(s) de facturation :</b> période semestrielle <b>janvier :</b> prime fixe correspond au semestre écoulé et consommation du semestre écoulé estimée sur la base de 50 % de la consommation précédente <b>juin :</b> prime fixe correspond au semestre écoulé et consommation de l'année écoulée déduction faite des consommations facturées au titre de la consommation estimée
	<b>Modalités de révision des prix :</b> Actualisation au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année N sur des indices mis en ligne au 30 novembre de l'année N-1
BORDEREAU DE PRIX DES PRINCIPALES PRESTATIONS USAGERS	voir fiche au verso
<b>*Les engagements complémentaires inscrits dans le contrat de concession seront communiqués sur simple demande de l'utilisateur.</b>	

\*Carte des secteurs disponible dans le règlement (page 21 - brochure eau potable)



**BORDEREAU DES PRIX DES PRINCIPALES PRESTATIONS USAGERS**  
**ANGLET EAU POTABLE**
**PRIX APPLICABLES AU 31/11/2019**

INTITULE DE PRESTATION	TOTAL HT	TAUX DE TVA	TOTAL TVA	TOTAL TTC
<b>Accès au service</b>				
Frais d'accès au service sans déplacement	44,97 €	10 %	4,50 €	<b>49,47 €</b>
Frais d'accès au service avec déplacement (demande du client, vérification d'index, pose de compteur et/ou remise en eau)	87,41 €	10 %	8,74 €	<b>96,15 €</b>
<b>Diverses interventions à votre domicile</b>				
Fermeture du branchement	64,16 €	10 %	6,42 €	<b>70,58 €</b>
Réouverture de branchement	64,16 €	10 %	6,42 €	<b>70,58 €</b>
Dépose d'un compteur de 15 ou 20mm	56,91 €	10 %	5,69 €	<b>62,60 €</b>
Relevé individuel convoqué suite à non relevé sur 2 périodes consécutives ou relevé individuel du compteur à la demande du client en dehors d'une tournée de relève	42,33 €	10 %	4,23 €	<b>46,56 €</b>
Forfait déplacement au domicile du client pour toute intervention autre que celles spécifiquement prévues dans la présente annexe.	42,33 €	10 %	4,23 €	<b>46,56 €</b>
<b>Etalonnage d'un compteur de 15 à 40mm sur un banc accrédité COFRAC (y compris coût de changement du compteur)</b>				
Pour un compteur 15 mm	387,13 €	10 %	38,71 €	<b>425,84 €</b>
Pour un compteur 20 mm	405,77 €	10 %	40,58 €	<b>446,35 €</b>
Pour un compteur 30 mm	489,11 €	10 %	48,91 €	<b>538,02 €</b>
Pour un compteur 40 mm	551,62 €	10 %	55,16 €	<b>606,78 €</b>
Pour un compteur > à 40 mm	Sur devis			
<b>Expertise de compteur (cette opération inclut l'étalonnage du compteur)</b>				
Pour un compteur 15mm	496,79 €	10 %	49,68 €	<b>546,47 €</b>
Pour un compteur de 20 mm	515,43 €	10 %	51,54 €	<b>566,97 €</b>
Pour un compteur de 30 mm	598,77 €	10 %	59,88 €	<b>658,65 €</b>
Pour un compteur de 40 mm	661,29 €	10 %	66,13 €	<b>727,42 €</b>
Pour un compteur > à 40 mm	Sur devis			
<b>Contrôle d'un ouvrage de prélèvement, puits ou forage</b>				
Diagnostic comprenant le compte rendu de visite	188,84 €	10 %	18,88 €	<b>207,72 €</b>
Contre-visite comprenant le PV de visite	125,90 €	10 %	12,59 €	<b>138,49 €</b>
<b>Qualité eau et pression</b>				
Analyse d'eau effectuée à la demande du client	Sur devis			
Mesure de pression effectuée à la demande du client	Sur devis			
<b>Autres services clientèle</b>				
Edition duplicata de facture (1 <sup>ère</sup> demande)	Gratuit			
Edition duplicata de facture (par demande supplémentaire)	7,35 €	10 %	0,74 €	<b>8,09 €</b>

\*Carte des secteurs disponible  
dans le règlement  
(page 21 – [bbokhææaapptåblåå](#))



INTITULE DE PRESTATION	TOTAL HT	TAUX DE TVA	TOTAL TVA	TOTAL TTC
<b>Pénalités et infractions au règlement</b>				
Pénalité pour retard de paiement facturée au jour de la deuxième relance	<b>20,41 €</b>	10 %	2,04 €	<b>22,45 €</b>
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement pour un client professionnel & collectivité (1)	<b>41,86 €</b>	10%	4,19 €	<b>46,05 €</b>
Intérêts moratoires facturés à un client particulier, à compter de la deuxième relance en supplément de la pénalité ci-dessus mentionnée et calculés dès le jour suivant la date limite de paiement figurant sur la facture	Intérêt légal augmenté de 5 points			
Intérêts moratoires facturés à une collectivité, administration et commune, à compter de la deuxième relance en supplément de la pénalité ci-dessus mentionnée et calculés dès le jour suivant la date limite de paiement figurant sur la facture (1)	Taux de refinancement de la BCE + 8 points			
Intérêts moratoires facturés à un client professionnel, à compter de la deuxième relance en supplément de la pénalité ci-dessus mentionnée et calculés dès le jour suivant la date limite de paiement figurant sur la facture (1)	Taux de refinancement de la BCE + 12 points			
Pénalité pour rejet du moyen de paiement (TIP, chèque ou prélèvement) hormis pour les clients exonérés selon la réglementation en vigueur (pénalité par rejet)	2,27 €			<b>2,27 €</b>
Pénalité pour occupant absent malgré confirmation de RDV	44,52 €			<b>44,52 €</b>
Pénalité (2) journalière après envoi de la lettre prévue au règlement pour refus du client de laisser l'Exploitant accéder au compteur de 15 mm (notamment en vue d'un relevé convoqué ou du remplacement du compteur)	13,57 €			<b>13,57 €</b>
Pénalité (2) journalière après envoi de la lettre prévue au règlement pour refus du client de laisser l'Exploitant accéder au compteur supérieur à 15 mm (notamment en vue d'un relevé convoqué ou du remplacement du compteur)	32,57 €			<b>32,57 €</b>
Pénalité (2) pour manœuvre sur branchement ou compteur ou rupture de scellés	111,84 €			<b>111,84 €</b>
Pénalité pour utilisation de l'eau à d'autres fins que celles prévues au contrat d'abonnement souscrit	222,59 €			<b>222,59 €</b>
Pénalité (2) journalière pour non mise en conformité par le client de ses installations privées, à l'expiration du délai de mise en conformité imparti par l'Exploitant	13,57 €			<b>13,57 €</b>
Pénalité (2) journalière pour vol d'eau sur un compteur de 15 mm	majoration de 100 % de la consommation habituelle ou forfait de 200 m <sup>3</sup> si pas d'historique de consommation			
Pénalité (2) journalière pour vol d'eau sur un compteur supérieur à 15 mm	majoration de 100 % de la consommation habituelle ou forfait de 200 m <sup>3</sup> si pas d'historique de consommation			
Pénalité (2) pour résiliation de l'abonnement aux torts du client (en dehors de la résiliation pour non-paiement)	31,49 €			<b>31,49 €</b>

**\*Carte des secteurs disponible dans le règlement**  
(page 21 - brochure eau potable)



INTITULE DE PRESTATION	TOTAL HT	TAUX DE TVA	TOTAL TVA	TOTAL TTC
Remplacement de compteur de 15mm gelé (en cas de faute prouvée du client), détérioré ou disparu (si compteur en domaine privé).	113,30 €	10%	11,33 €	<b>124,64 €</b>
Remplacement de compteur de 20mm gelé (en cas de faute prouvée du client), détérioré ou disparu (si compteur en domaine privé).	138,98 €	10 %	13,90 €	<b>152,88 €</b>
Remplacement de compteur de 30mm gelé (en cas de faute prouvée du client), détérioré ou disparu (si compteur en domaine privé).	252,88 €	10 %	25,29 €	<b>278,17 €</b>
Remplacement de compteur de 40mm gelé (en cas de faute prouvée du client), détérioré ou disparu (si compteur en domaine privé).	323,67 €	10 %	32,37 €	<b>356,04 €</b>
<b>Individualisation des contrats de fourniture d'eau (SRU)</b>				
Frais de pose compteur (hors frais de dossier, de déplacement, de contrôle conformité et de dépose des anciens compteurs - sur devis)	15,10 €	10 %	1,51 €	<b>16,61 €</b>
<b>Abonnement pour fourniture d'eau temporaire (branchement de chantier ou forain)</b>				
Dépôt de garantie pour un compteur d'un diamètre de 15mm ou 20mm	2 093,20 €	10 %	209,32 €	<b>2 302,52 €</b>
Dépôt de garantie pour un compteur d'un diamètre de 30mm ou 40mm	5 233,00 €	10 %	523,30 €	<b>5 756,30 €</b>
Dépôt de garantie pour un compteur d'un diamètre > à 40mm	10 466,00 €	10 %	1 046,60 €	<b>11 512,60 €</b>
Travaux branchements sur devis				

L'ensemble des tarifs en vigueur sera communiqué sur simple demande de l'utilisateur

(1) Tout professionnel ou toute collectivité en situation de retard de paiement devient de plein droit débiteur, à l'égard de son créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros, outre des pénalités de retard fixées au taux défini ci-dessus. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire dès le jour suivant la date de limite de paiement figurant sur la facture

(2) Pénalité: son paiement n'exonère pas le client, auteur d'une infraction au règlement du service de l'eau, des poursuites judiciaires éventuelles, de la réparation du préjudice réel subi par l'Exploitant et la Collectivité et des frais, le cas échéant, de remplacement du compteur ou de réparation du branchement

\*Carte des secteurs disponible  
dans le règlement  
(page 21 - brochure eau potable)

